
Lettre du général Delattre, datée de La Ferra, relatant son expédition en Catalogne, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du général Delattre, datée de La Ferra, relatant son expédition en Catalogne, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 527-528;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41763_t1_0527_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Copie de la lettre du général Delatre, au général divisionnaire Daoust, commandant en chef l'armée des Pyrénées-Orientales (1).

« Du quartier général de la Ferra, le 6 du 2^e mois.

« Je m'empresse, mon cher général, de vous rendre compte des premiers succès de l'expédition dont vous m'avez chargé.

« A peine rendu à Collioure, je fis mettre la troupe sous les armes pour la passer en revue, je parcourus les rangs, je haranguai mes frères d'armes, je remarquai avec la plus grande satisfaction la joie répandue sur toutes les physionomies. Je donnai toutes les instructions et les ordres nécessaires pour le départ. Le vendredi (28 octobre) les deux colonnes se mirent en marche et arrivèrent à Bagnols-sur-Mer où je leur fis faire une longue halte pour pouvoir leur faire distribuer les munitions de guerre et de bouche nécessaires pour trois à quatre jours. J'appris que l'Espagnol, fort de 12 à 1,500 hommes, occupait toutes les hauteurs, qu'il avait établi des batteries en différentes embouchures du col des Bagnols et de la Carabossa. J'ordonnai à la colonne de gauche de prendre la route de la tour de Cassait et de protéger la colonne du centre; je distribuai cette dernière en trois détachements, le premier de 900 hommes, avec ordre de se porter sur la droite de la tour de Cassait, s'y avancer en suivant la crête des montagnes jusqu'au camp espagnol; le second, de suivre le col de Bagnols, et le troisième de s'avancer sur la droite. Par cette disposition, l'ennemi devait se voir attaqué de front et sur le flanc.

« A 5 heures du soir, toutes les troupes se mirent en marche et s'arrêtèrent pour bivouaquer à une heure de distance des retranchements de l'ennemi. Le 5, les colonnes s'ébranlèrent une heure avant la pointe du jour, et arrivèrent à la vue des Espagnols. J'étais à la tête du détachement qui marchait par le col de Bagnols, ainsi que tout l'état-major; je fis avancer les éclaireurs et je m'élevai sur une hauteur d'où je découvrais l'ennemi; il crut devoir nous faire connaître ses forces en se rangeant en bataille sur la crête des hauteurs du col, et en nous saluant de plusieurs coups de canon. Après quelques moments d'observation, je reconnus trois retranchements que la nature avait pris soin de fortifier et que l'ennemi occupait; trois batteries étaient établies sur des hauteurs extrêmement favorables aux différentes embouchures du col. Je divisai le détachement et lui fis occuper les hauteurs, par lesquelles on pouvait s'avancer pour tourner le poste de l'ennemi. Pendant ces manœuvres le détachement de gauche, soutenu par la colonne de Raimond, s'avancait vers les retranchements, et celui de droite, vers les premières sommités. La fusillade qui eut lieu quelque temps après fut très vive, on repoussa l'ennemi avec perte. Sur les 4 heures, m'apercevant que les différents

détachements étaient à hauteur, j'ordonnai une attaque générale. Je fis avancer avec vigueur la droite et la gauche; je fis mettre l'artillerie en avant; je fis marcher la colonne du centre en bataille, drapeaux déployés. J'envoyai des tirailleurs de toutes parts; je fis marcher en file prolongée deux détachements de 50 hommes par la crête des montagnes à droite et à gauche, avec ordre de redescendre par le revers et de remonter de nouveau et de la même manière. J'ordonnai à l'artillerie de faire feu, et l'attaque devint générale.

« On débusqua l'ennemi de tous ses postes avancés; on le poursuivit jusqu'à ses derniers retranchements, mais la nuit nous empêcha de continuer des manœuvres aussi hardies et faites avec un courage digne de tous les éloges, qui jetèrent l'épouvante parmi les troupes espagnoles; elles profitèrent de l'obscurité pour se retirer. J'avais établi de toutes part des postes d'observation. Le 6 à la pointe du jour je fis prendre les armes, j'envoyai à la découverte, et je donnai aux colonnes l'ordre de se mettre en marche: les pionniers furent chargés de préparer le chemin pour le passage de l'artillerie, et la cavalerie eut ordre de s'avancer pour escorter les équipages.

Nous sommes arrivés, après une marche très pénible, au col de Bagnols, et à 8 heures du matin, je suis venu prendre mon quartier général momentanément au poste de la Ferra à une demi-lieue des limites de France. Nos troupes se rafraîchissent; une forte avant-garde de troupes choisies se met en marche pour s'avancer vers Espaul où l'on nous annonce que l'ennemi s'est retiré. Les hauteurs sont occupées par quelques détachements qui nous avertiront de ce qui pourra se passer. Le corps de bataille ne tardera pas à s'avancer, nous profiterons de la terreur espagnole et nous ne nous arrêterons que quand l'ennemi sera réduit.

« Une pièce de 4 enloupée, 2 républicains (*sic*), des caisses de gargousses, des barils de poudre, des cartouches, des lances, des mèches, des cordages, des tentes, des couvertes, du riz, du fourrage en petite quantité, voilà ce que l'Espagnol nous a laissé dans sa fuite précipitée.

Déjà le canon est en marche pour être dirigé contre lui. Vous seriez étonné, mon cher général, si vous voyiez ces chemins qu'il nous a fallu parcourir; vous admireriez le courage, l'intrépidité et la constance que nos frères d'armes ont montrés dans une marche si périlleuse, vous jouiriez d'une douce satisfaction en voyant l'ennemi trompé par nos ruses, épouventé par nos manœuvres, abandonner les positions tant vantées par le maréchal de Noailles. Vous cherchiez, s'il est possible, de se battre avec plus d'intrépidité, d'ardeur et d'intelligence. Je ne crois pas qu'il existe de journée plus heureuse pour la République. L'artillerie a traversé des chemins que l'on avait crus jusque-là impraticables; il fallait nous voir, le représentant Fabre et moi, attachés à une bricole et traînant les pièces avec nos braves canonniers.

« Quelles difficultés n'avons-nous pas eu à vaincre! L'ennemi a opposé une grande résistance, et je ne peux attribuer sa retraite qu'à la crainte qu'il eut de se voir enveloppé. Nos manœuvres devaient en imposer à un ennemi plus nombreux et plus entreprenant. On ne saurait donner trop d'éloges aux troupes que je commande. Je n'ai à me plaindre de personne, et j'ai à me louer de tous. Je vous envoie le

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 735. *Moniteur universel* [n^o 48 du 18 brumaire an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 196, col. 2; *Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 7 novembre 1793); *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II n^o 415, p. 235).

grand préservatif des Espagnols; nous leur avons cependant tué beaucoup de monde, du nombre desquels est un lieutenant-colonel commandant le camp, et fait des prisonniers. Nous avons eu deux hommes tués et quelques blessés.

J'espère que vous ferez connaître à la Convention nationale ces premiers succès. Nos frères d'armes seront bien aises qu'on sache que la République trouvera en eux de zélés défenseurs de la Constitution et des vengeurs intrépides des outrages faits à la nation française. Nous ne disons plus *ça ira*, notre devise actuelle est : *ça va et ça tiendra* (1)!

« *Le général commandant en chef l'armée de Collioure.*

« *Signé : DELATRE.*

« *Certifié conforme :*

« *Signé : DAOUST.*

« *Pour copie :*

« *Le ministre de la guerre,*
« *J. BOUCHOTTE.*

Lettre du citoyen Brigot, commissaire national du tribunal de Reims, qui envoie à la Convention ses lettres de bachelier et de licencié en droit, pour être brûlées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Brigot (3) :

« Reims, le 15^e jour du 2^e mois, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens,

« Sous l'ancien régime, exécuté à juste titre par les vrais amis de la liberté, on ne pouvait obtenir certaines places sans être décoré de certains titres, qu'on achetait cher, à la vérité, mais qui flattaient l'amour-propre; on vous vendait de la science, et quelle science? Le plus instruit au sortir de l'école était un ignorant. Des pédants érigés en maîtres en droit vous faisaient réciter quelques morceaux de *Justinien* qu'à grand peine on rendait en mauvais latin, et puis des *bravo* si votre mémoire vous servait bien, et surtout, si vous aviez bien payé, car c'était là le grand argument. On vous faisait en 3 jours bachelier, licencié et docteur, avec cela vous pouviez passer partout, les places de judicatures vous étaient destinées, et souvent un sot décidait de la vie et de la fortune d'un honnête citoyen.

« Mais venons au fait. Il y a bien des gens qui tiennent à ces vieux titres et encore plus à leurs parchemins; il ne faut pas qu'il reste de vestiges de ce radotage, faites décréter par la Convention nationale que tous ceux qui possèdent des lettres de grades soient tenus de les déposer dans un délai quelconque au directoire de leur district, à peine d'être regardés comme suspects

(1) Vifs applaudissements, d'après le *Mercure universel* [18 brumaire an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 125, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 38.

(3) *Archives nationales*, carton D11 150, dossier Reims.

et traités comme tels, que tous ces grimoires soient lacérés et brûlés. Ce petit autodafé ne fera pas rire ceux qui ont l'imbécillité de croire aux revenants, et il y en a beaucoup dans cette classe-là; qu'importe après tout, pourvu qu'il ne reste rien qui puisse nourrir leur sottise érudite, effaçons jusqu'aux traces les plus légères de la féodalité et de la tyrannie, brûlons tous les grimoires et surtout n'oublions pas les registres des pédants.

« Pour moi qui ne tiens qu'à la liberté, je vous abandonne ces vieux chiffons, faites-les lacérer, et je désire que tous les amis du gouvernement républicain, en fassent le sacrifice avec autant de plaisir que moi.

« Salut et fraternité.

« *Le commissaire national du tribunal de Reims,*
« *BRIGOT.*

« *Nota.* Les pièces que je vous envoie sont au nombre de 6 : ce sont les seules que je possède. »

Seconde pétition du citoyen Brigot (1).

« Reims, le 15^e jour du 2^e mois, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens,

« Ce n'est pas assez pour la Convention nationale d'avoir pris des mesures vigoureuses contre les accapareurs et les conspirateurs de toutes espèces si les moyens d'exécution manquent. La loi a parlé et cependant son glaive ne perce pas tous les coupables. La raison en est simple. On a décrété des jurés spéciaux pour les crimes d'accaparement et tous ceux relatifs aux subsistances, mais les jurés sont pris dans la classe des marchands, et comme l'on dit vulgairement, *les loups ne se mangent pas.*

« Si vous voulez que cela aille bien, il faut sans-culotiser les jurés d'accusation et de jugement, faites décréter par la Convention que dans ces matières les jurés ne seront pris que parmi les ouvriers dont la contribution mobilière ne s'élève pas à trois journées de travail et au-dessous, et cela ira, je vous en réponds, mes fonctions m'ont mis à même d'en juger.

« Salut et fraternité.

« *Le commissaire national du tribunal de Reims,*
« *BRIGOT.* »

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

Le commissaire national du tribunal de Reims envoie ses anciennes lettres de licence. Il de-

(1) La seconde pétition du citoyen Brigot n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 17 brumaire an II. Mais en marge de l'original qui se trouve aux *Archives nationales* (carton D11, n° 150, dossier Reims), on lit : « Renvoyé au comité de législation le 17 du 2^e mois de la 2^e année; *Présence, secrétaire.* » D'ailleurs, d'après le compte rendu de l'*Auditeur national*, que nous reproduisons ci-dessous, il n'est pas douteux que la seconde pétition du citoyen Brigot appartient bien à la séance du 17 brumaire an II.

(2) *Auditeur national* [n° 412 du 18 brumaire an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 3].